



# Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Fondée en 1899 par Raymond PITET - Organisme de Sécurité Civile

Reconnue d'Utilité Publique SAG 5062 - Honorée du Haut Patronage de M. le Président de la République

28 Rue Lacroix, 75017 Paris

Tél. : [01.46.27.62.90](tel:01.46.27.62.90)

E-mail : [national@ffss.fr](mailto:national@ffss.fr)

N° 1793 du 11/10/2026

## Lettre d'affiliation

*Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article R.726-9 et suivants ;*

*Vu l'arrêté du 17 juin 2024 relatif à l'habilitation pour la formation aux premiers secours ;*

*Vu l'arrêté du 5 janvier 2026 portant habilitation de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour la formation aux premiers secours ;*

*Vu la demande d'affiliation formulée par Association de Sauvetage et de Secourisme des Hautes Alpes ;*

Je soussigné(e) **Christian POUTRIQUET**, président(e) de la **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme** domiciliée au **28 rue Lacroix 75017 Paris** et déclarée auprès de la **Préfecture de Paris** sous le numéro **RNA W751021681** est **habilitée pour les formations aux premiers secours au plan national par arrêté ministériel de 3ème référence**, certifie que l'organisme :

### Association de Sauvetage et de Secourisme des Hautes Alpes

Domicilié au **Siège social : 08 route de PATAC 5000 GAP**

représenté par le président **Laurent BAILLE**

et déclaré auprès de la **Préfecture de l'Hautes alpes**

sous le numéro **SIRET 78985149000019**

sous la coordination du référent pédagogique **Laurent BAILLE**

**02 rue Chantaussel Résidence l'Ange ROUBAUD 05000 GAP**

**0659455751**

est **affilié à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme** et peut bénéficier de l'habilitation référencée ci-dessus pour dispenser les formations :

- **SSA : Surveillant Sauveteur Aquatique**
- **PSC : Formations aux Premiers Secours Citoyen**
- **PSE : Formations aux Premiers Secours Opérationnel**
- **FPSC : Formateur aux Premiers Secours Citoyen**
- **FPSE : Formateur aux Premiers Secours en Equipe**

Sur le(s) ressort(s) géographique(s) suivant(s) :

**Hautes alpes (05)**

La présente lettre d'affiliation **ne donne pas délégation de signature des procès-verbaux, des attestations et certificats de compétences** qui pourront être établis uniquement à l'image de la **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme**.

La présente lettre est **valable jusqu'à échéance de l'habilitation attribué par arrêté de 3ème référence et peut être révoquée sur décision de l'association habilitée ou de l'association affiliée**. Dans ce cas, l'association habilitée en informe sans délai la ou les préfectures concernées ainsi que le ministre chargé de la sécurité civile.

La dispense des formations **ne peut être confiée à aucune autre personne morale que Association de Sauvetage et de Secourisme des Hautes Alpes** . La présente lettre ne pouvant être ni cédée, ni déléguée, ni faire l'objet d'une quelconque convention.

La présente lettre d'affiliation **doit être déclarée**, selon les dispositions de l'arrêté de 2ème référence, **au préfet de chaque département dans lequel seront dispensées les formations**.

**Christian POUTRIQUET**



**Destinataire :**

- Association de Sauvetage et de Secourisme des Hautes Alpes

**Copies :**

- Direction Générale de la Sécurité civile et de la Gestion des Crises, section secourisme, à Paris